

Département du  
VAL D'OISE

**DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE BEAUCHAMP**

ARRONDISSEMENT D'ARGENTEUIL

Du 27 septembre 2022

CANTON  
DE TAVERNY

Accusé de réception en préfecture  
095-269500237-20220927-DEL-34-2022-DE  
Date de télétransmission : 06/10/2022  
Date de réception préfecture : 06/10/2022

**OBJET**

Signature de la charte  
déontologique de la  
RESAD Val Parisis

Date de convocation  
20 septembre 2022

L'an deux mille vingt-deux, le 27 septembre à 18h00, le Conseil d'administration du Centre Communal d'Action Sociale, légalement convoqué, s'est réuni, en session ordinaire, sous la présidence de Madame Françoise NORDMANN, Présidente du CCAS.

Administrateurs présents : Mesdames Sylvia CERIANI, Arlette VALERE, Maryse SERVAIS et Mila CANAS  
Messieurs Marc REMOND et Thomas BEDON

Administrateurs absents excusés :

Monsieur Michel TYRE donne pouvoir à Madame Françoise NORDMANN  
Madame LE BRAS donne pouvoir à Madame Sylvia CERIANI  
Monsieur David POTREL  
Madame Chantal HUET

Secrétaire de séance : Madame DREVET Lucile- Directrice du C.C.A.S.

La Réunion d'Évaluation des Situations d'Adultes en Difficultés ou RESAD est une instance technique composée d'acteurs principalement issus des champs du social et de la santé, et de représentants d'usagers, qui adoptent une approche globale afin de réfléchir collectivement autour de situations de personnes présentant de multiples difficultés auxquelles chaque intervenant, ainsi que la personne et son environnement propre, ne peuvent répondre seuls, tant les difficultés sociales, médicales, d'insertion économique et parfois juridiques sont enchevêtrées.

La RESAD se réunit dans l'intérêt des parties prenantes (usagers, professionnels, institutions). Elle constitue une cellule d'aide à la personne et un espace de réflexion pluridisciplinaire.

L'instance se compose :

- d'un collège de membres permanents (un représentant de la psychiatrie, des élus, des usagers, de l'action sociale, de la médecine somatique et dans la mesure du possible d'un psychologue)
- d'un collège de membres associés ( professionnels déjà en lien avec la personne concernée ou potentiellement amenés à l'être en fonction de la situation et des besoins)

La RESAD se réunira au rythme d'une fois par mois (sous réserve de recueillir le nombre de situations requis pour la tenue d'une réunion) et permettra l'étude de trois situations par réunion.

Il est proposé de signer la charte déontologique de la RESAD Val Parisis qui engage les travailleurs sociaux du CCAS participant à cette instance de la respecter.

Votes pour : 9

Vote contre : 0

Abstention : 0

Le Conseil d'administration du CCAS après en avoir délibéré, décide à l'unanimité, d'approuver la charte déontologique de la RESAD Val Parisis ainsi présentée et autorise Madame le Maire, Présidente du CCAS, à la signer.

Le Président certifie  
exécutoire  
cette délibération mise en  
ligne sur le  
site de la ville le

17 octobre 2022



Le Maire,  
Présidente du CCAS,

Françoise NORDMANN

La secrétaire  
de l'Anco

Lucile DREVET

Accusé de réception en préfecture  
095-269500237-20220927-DEL-34-2022-DE  
Date de télétransmission : 06/10/2022  
Date de réception préfecture : 06/10/2022

Pour extrait conforme,  
Beauchamp le 27 septembre 2022

Certifié exécutoire par Le Maire, compte tenu de la réception en Sous-préfecture  
le 6 Octobre 2022

A Beauchamp le 6 Octobre 2022



Le Maire,  
Présidente du CCAS,

Françoise NORDMANN